



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR** **RÈGLEMENT 732-02-2017**


AVIS est donné :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 5 septembre 2017, le Règlement 732-02-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin de modifier la superficie et la dimension des lots dans la zone H-78, de modifier la largeur de l'emprise d'une rue située dans cette zone et de modifier la méthode de calcul de la profondeur d'un lot »;

QUE ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 15 septembre 2017;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée, situé à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 26 septembre 2017.

  
Geneviève Lauzière  
Greffière et sec.-trés. adj.